

## **FCP GAT VIE CROISSANCE**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2025**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE**

##### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 431 221 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 90 054 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94 117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Actif</u></b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>AC1</b>	<b>1 914 117</b>	<b>1 553 720</b>
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 619 936	1 182 402
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	294 181	371 318
<b>Placements monétaires &amp; disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>525 456</b>	<b>591 738</b>
Placements Monétaires	AC2-a	324 952	192 537
Disponibilités	AC2-b	200 504	399 201
<b><u>Total Actif</u></b>		<b>2 439 573</b>	<b>2 145 458</b>
<b><u>Passif</u></b>			
Opérateurs Crédoiteurs	PA1	4 026	3 430
Autre Crédoiteurs Divers	PA2	4 326	4 168
<b><u>Total Passif</u></b>		<b>8 352</b>	<b>7 598</b>
<b><u>Actif Net</u></b>			
<u>Capital</u>	CP1	<b>2 341 167</b>	<b>2 049 140</b>
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>CP2</b>	<b>90 054</b>	<b>88 720</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		90 054	88 720
<b><u>Actif Net</u></b>		<b>2 431 221</b>	<b>2 137 860</b>
<b><u>Actif Net et Passif</u></b>		<b>2 439 573</b>	<b>2 145 458</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>107 768</b>	<b>98 741</b>
Dividendes		80 809	68 153
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		26 959	30 588
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>38 655</b>	<b>33 258</b>
<b>Total Revenus des placements</b>		<b>146 423</b>	<b>131 999</b>
Charges de gestion et de placement	<b>CH1</b>	-45 250	-38 385
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>101 173</b>	<b>93 614</b>
Autres charges	<b>CH2</b>	-8 201	-6 052
Autres produits		-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>92 972</b>	<b>87 562</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 918	1 158
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>90 054</b>	<b>88 720</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 918	-1 158
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		309 190	101 303
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		43 474	82 140
Frais de négociation des titres		-1 412	-3 470
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>444 224</b>	<b>267 535</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>444 224</b>	<b>267 535</b>
Résultat d'exploitation	92 972	87 562
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	309 190	101 303
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	43 474	82 140
Frais de négociation des titres	-1 412	-3 470
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-150 863</b>	<b>2 170</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>52 883</b>	<b>175 632</b>
Capital	47 051	159 095
Régularisation des sommes non capitalisables	3 690	8 630
Régularisation des sommes capitalisables	2 142	7 907
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>-203 746</b>	<b>-173 462</b>
Capital	-179 393	-157 553
Régularisation des sommes non capitalisables	-16 372	-5 115
Régularisation des sommes capitalisables	-7 981	-10 794
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>293 361</b>	<b>269 705</b>
<b>Actif Net</b>		
Au début de l'exercice	2 137 860	1 868 155
A la fin de l'exercice	2 431 221	2 137 860
<b>Nombre de parts</b>		
Au début de l'exercice	1 725 462	1 727 721
A la fin de l'exercice	1 616 222	1 725 462
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,504</b>	<b>1,239</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>21,39%</b>	<b>14,62%</b>

## **Notes aux états financiers**

**au 31 décembre 2025**

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement catégorie mixte et de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

### **3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE CROISSANCE » ne dispose

pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1- Note sur le portefeuille titres****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 619 936 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>1 146 464</b>	<b>1 530 458</b>	<b>62,95%</b>
TN0001800457	BIAT	1 240	104 075	137 011	5,64%
TN0003400058	AMEN BANK	2 760	97 879	137 280	5,65%
TN0007300015	ARTES	7 100	51 154	82 133	3,38%
TN0004700100	ATL	7 266	28 912	44 323	1,82%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 461	77 687	97 526	4,01%
TN0002200053	BT	12 262	69 955	77 508	3,19%
TN0005700018	PGH	5 550	83 344	101 765	4,19%
TN0001100254	SFBT	3 994	53 078	50 001	2,06%
TN0006660013	SOTRAPIL	1 613	20 586	36 305	1,49%
TN0006560015	SOTUVER	2 200	27 658	30 384	1,25%
TN0001400704	SPDIT	500	6 000	6 322	0,26%
TN0007270010	TPR	11 324	58 878	130 181	5,35%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	18 999	36 318	35 528	1,46%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	4 300	32 726	37 647	1,55%
TN0007610017	SAH	9 220	86 613	127 273	5,23%
TN0007670011	DELICE HOLDING	9 080	84 740	116 805	4,80%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 550	32 527	31 013	1,28%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	30 523	1,26%
TN0007720014	UNIMED	5 400	42 007	51 095	2,10%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 766	29 588	1,22%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 270	55 789	84 532	3,48%
TN0007740012	SAM AA	11 904	50 918	55 567	2,29%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	5	6	6	0,00%
TN823JXM7T75	TJARIDA4/21 300425	11	111	142	0,01%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>89 781</b>	<b>89 478</b>	<b>3,68%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 781	89 478	3,68%
<b>Total</b>			<b>1 236 245</b>	<b>1 619 936</b>	<b>66,63%</b>

**AC1-b Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 294 181 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
<b>Obligations</b>			<b>282 000</b>	<b>294 181</b>	<b>12,10%</b>
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	40 000	40 666	1,67%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	1 350	81 000	85 664	3,52%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	81 000	84 746	3,49%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	800	80 000	83 105	3,42%
<b>Total</b>			<b>282 000</b>	<b>294 181</b>	<b>12,10%</b>

**Les mouvements du portefeuille titres**

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latentes	Valeur au 31/12/2025	+ / - Value réalisées
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>1 463 901</b>	<b>15 318</b>	<b>74 501</b>	<b>1 553 720</b>	-
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>258 153</b>	-	-	<b>258 153</b>	-
Actions et droits rattachés	258 153	-	-	258 153	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-	-	-
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-129 809</b>	-	-	<b>-129 809</b>	<b>43 474</b>
Actions et droits rattachés	-129 809	-	-	-129 809	43 474
Obligations et valeurs assimilées		-	-	-	-
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-74 000</b>	-	-	<b>-74 000</b>	-
Actions et droits rattachés	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-74 000	-	-	-74 000	-
<b>Variation des plus ou moins- values latentes</b>	-	-	<b>309 190</b>	<b>309 190</b>	-
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>-3 137</b>	-	<b>-3 137</b>	-
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>1 518 245</b>	<b>12 181</b>	<b>383 691</b>	<b>1 914 117</b>	<b>43 474</b>

### **AC2-a Placements monétaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 324 952 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
<b>BTC</b>					<b>92 301</b>	<b>92 662</b>	<b>3,81%</b>
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	92 301	92 662	3,81%
<b>Prise en pension</b>					<b>232 187</b>	<b>232 290</b>	<b>9,55%</b>
TN0008000580	PL BNA 0.232M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	232 187	232 290	9,55%
<b>Total</b>					<b>324 488</b>	<b>324 952</b>	<b>13,37%</b>

### **AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 200 504 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
DEPOTS A VUE	1 476	2 109
AVOIRS EN BANQUE	199 028	427 068
SOMME A RÉGLER	-	-29 976
<b>Total</b>	<b>200 504</b>	<b>399 201</b>

### **PA1 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 4 026 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	3 782	3 221
Dépositaire	244	209
<b>Total</b>	<b>4 026</b>	<b>3 430</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 326 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	3 532	3 462
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	386	328
Autres créditeurs (CMF)	205	175
<b>Total</b>	<b>4 326</b>	<b>4 168</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	2 049 140
Nombre de parts	1 725 462
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	47 051
Nombre de parts émises	38 940
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-179 393
Nombre de parts rachetées	-148 180
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Résultats antérieurs incorporés au capital	88 720
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-2 921
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	-12 682
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	43 474
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	309 190
Frais de négociation des titres	-1 412
<b>Capital au 31/12/2025</b>	
Montant	2 341 167
Nombre de parts	1 616 222
Nombre de porteurs de parts	1

## **CP2 Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Résultat d'exploitation	92 972	87 562
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 918	1 158
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>90 054</b>	<b>88 720</b>

## **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 107 768 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Revenus des actions	80 809	68 153
Revenus des obligations et valeurs assimilées	26 959	30 588
<b>Total</b>	<b>107 768</b>	<b>98 741</b>

## **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 38 655 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts sur les comptes de dépôts	17 867	16 763
Revenus des prises en pension	12 511	12 224
Revenus des BTC	8 277	4 271
<b>Total</b>	<b>38 655</b>	<b>33 258</b>

## **CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 45 250 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Rémunération du gestionnaire	42 508	36 058
Rémunération du dépositaire	2 742	2 327
<b>Total</b>	<b>45 250</b>	<b>38 385</b>

## CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 8 201 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	5 659	3 825
Redevance CMF	2 305	1 955
Publicité & publications	200	201
Services bancaires & Assimilés	12	15
Impôts, taxes & versements assimilés	25	56
<b>Total</b>	<b>8 201</b>	<b>6 052</b>

### **Note 5. Données par part et ratios pertinents**

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,091	0,077	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	-0,028	-0,022	-0,019	-0,013
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,063</b>	<b>0,054</b>	<b>0,053</b>	<b>0,028</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,005	-0,004	-0,003	-0,004
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,058</b>	<b>0,051</b>	<b>0,049</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,001	0,004	0,004
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,056</b>	<b>0,051</b>	<b>0,054</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,191	0,059	0,017	-0,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,027	0,048	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,002	-0,001	-0,003
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,217</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,275</b>	<b>0,155</b>	<b>0,070</b>	<b>-0,001</b>
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,217</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,008	0,002	0,004	0,000
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,209</b>	<b>0,106</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,024</b>

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 616 222</b>	<b>1 725 462</b>	<b>1 727 721</b>	<b>1 475 275</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,504</b>	<b>1,239</b>	<b>1,081</b>	<b>1,003</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,96%	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,36%	0,31%	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,03%	4,48%	5,05%	2,71%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>2 304 427</b>	<b>1 954 790</b>	<b>1 689 439</b>	<b>1 293 871</b>

#### **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

##### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Vie Croissance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,55% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 42 508 DT.

##### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie Croissance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie Croissance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaire, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2025, une rémunération pour un montant total TTC de 2 742 DT.